

LA DEMOCRATIE : UN IDEAL ACCESSIBLE OU UN RISQUE PERILLEUX ? DEPERSONNALISATION DU POUVOIR, SUCCESSION ET PRIMAUTE DES REGLES

KOUAKOU Guy

*Enseignant-chercheur, Département de philosophie, UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS), Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
kguymaup@yahoo.fr*

Résumé

Cet article examine l'idée selon laquelle la démocratie constituerait un « beau risque », tandis que l'autocratie garantirait ordre, stabilité et efficacité. Il soutient que cette opposition repose sur un malentendu conceptuel et historique concernant la nature du risque politique. À partir d'une analyse théorique et historique allant de la démocratie athénienne aux régimes constitutionnels modernes, l'étude interroge les fondements institutionnels de la démocratie. Elle mobilise la critique platonicienne de la démocratie, la théorie moderne de la représentation politique (Montesquieu, Madison) et la distinction arendtienne entre pouvoir et violence afin de comparer les logiques institutionnelles de la démocratie et de l'autocratie. L'argument central est que la démocratie ne repose pas sur une confiance dans la vertu des gouvernés, mais sur un ensemble de dispositifs visant à limiter la personnalisation durable du pouvoir. L'article montre ainsi que l'autocratie ne supprime pas le risque politique mais tend à le concentrer, notamment lors des successions de pouvoir, tandis que la démocratie l'institutionnalise et la diffuse à travers des règles impersonnelles, l'alternance et la remplaçabilité des gouvernants.

Mots clés : Alternance politique ; Autocratie ; Démocratie ; Institutions politiques ; Personnalisation du pouvoir ; Risque politique.

Abstract

This article examines the idea that democracy constitutes a “beautiful risk,” while autocracy guarantees order, stability, and efficiency. It argues that this opposition rests on a conceptual and historical misunderstanding of the nature of political risk. Through a theoretical and historical analysis ranging from Athenian democracy to modern constitutional regimes, the study questions the institutional foundations of democracy. It draws on Plato's critique of democracy, modern theories of political representation (Montesquieu, Madison), and Arendt's distinction between power and violence to compare the institutional logics of democracy and autocracy. The central argument is that democracy is not based on trust in the virtue of the governed, but on a set of mechanisms designed to limit the lasting personalization of power. The article thus shows that autocracy does not eliminate political risk but tends to concentrate it, particularly during power transitions, while democracy institutionalizes and diffuses it through impersonal rules, the alternation of power, and the replaceability of those in power.

Key words: Political alternation; Autocracy; Democracy; Political institutions; Personalization of power; Political risk.

Introduction : La démocratie : idéal fragile ou moindre danger politique ?

La démocratie est souvent présentée comme un « beau risque ». Cette représentation contemporaine nourrit l'idée reçue selon laquelle l'autoritarisme constituerait une alternative pragmatique et stabilisatrice face à des démocraties perçues comme intrinsèquement fragiles ou inefficaces. Pourtant, une telle opposition repose sur une conception réductrice du risque politique. Si la tradition philosophique, dès l'Antiquité, reconnaît que la démocratie est exposée aux passions et à l'instabilité, elle met également en évidence un danger plus structurel : celui de la concentration durable et de la personnalisation du pouvoir.

Dès lors, la problématique de cet article s'articule autour de la question suivante : le risque politique est-il consubstantiel à l'ouverture démocratique ou réside-t-il plus fondamentalement dans les apories institutionnelles de l'autoritarisme, notamment la personnalisation et la succession du pouvoir ? Autrement dit, l'opposition classique entre démocratie risquée et autoritarisme stabilisateur ne masque-t-elle pas les dangers systémiques liés à l'absence de limitation du pouvoir ?

L'hypothèse défendue ici est que la démocratie doit être comprise comme un pari sur la vertu des gouvernés que comme une solution institutionnelle à un problème récurrent de l'histoire politique : celui de la gestion du conflit et, surtout, de la succession du pouvoir. Là où les régimes autoritaires tendent à personnaliser le pouvoir et à transformer sa transmission en épreuve de force, les régimes démocratiques cherchent au contraire à organiser sa dépersonnalisation par des règles impersonnelles, des mandats limités et des mécanismes d'alternance. Sous cet angle, la démocratie apparaît non comme un idéal moral reposant sur la confiance dans le peuple, mais comme une technologie institutionnelle de limitation et de circulation du pouvoir.

Pour étayer cette thèse, l'article adopte une méthode d'analyse théorique et historique fondée sur une reconstruction de la tradition de la philosophie politique. Il s'agit d'examiner les diagnostics formulés par différentes traditions intellectuelles sur les risques inhérents aux formes de gouvernement et sur les dispositifs institutionnels destinés à les contenir. L'analyse procède en mobilisant trois moments majeurs de cette tradition : la critique antique de la démocratie, la pensée

constitutionnelle moderne et la réflexion contemporaine sur la nature du pouvoir politique.

Dans un premier temps, l'article revient sur la critique de la démocratie formulée dans la philosophie politique antique, notamment chez Platon, afin de montrer que la méfiance à l'égard du peuple renvoie à un problème plus large d'instabilité politique et de dérive vers la tyrannie. Dans un deuxième temps, il examine la manière dont la pensée constitutionnelle moderne – en particulier chez Montesquieu et Madison – a cherché à répondre à ces risques par des dispositifs institutionnels tels que la représentation, la séparation des pouvoirs et les mécanismes de contrepoids. Enfin, en mobilisant la distinction entre pouvoir et violence développée par Hannah Arendt, l'article met en évidence que l'autocratie ne supprime pas le risque politique : elle tend au contraire à le concentrer en personnalisant le pouvoir et en rendant sa succession incertaine.

L'enjeu de cette analyse est ainsi de déplacer la manière dont la démocratie est généralement évaluée. Plutôt que de la juger à partir de ses promesses normatives – participation, égalité ou autodétermination –, il s'agit de la comprendre comme un ensemble de dispositifs institutionnels visant à rendre le pouvoir politiquement remplaçable et les conflits gouvernables. La démocratie apparaît dès lors moins comme un « beau risque » que comme une stratégie politique destinée à prévenir la concentration du pouvoir et à organiser pacifiquement sa transmission.

1. La démocratie comme régime historiquement suspect : Athènes, le conflit fondateur et la critique platonicienne

La démocratie n'émerge pas dans l'histoire comme un idéal consensuel, mais comme une modalité de gestion des conflits sociaux aigus, structurellement exposée au soupçon. L'exemple athénien est à cet égard heuristique : loin d'incarner une harmonie civique spontanée, il démontre que la démocratie s'est constituée comme une réponse institutionnelle fragile à la domination oligarchique plutôt que comme l'expression naturelle d'une volonté populaire unifiée.

Les réformes de Clisthène (fin du VI^e siècle avant J.-C.) illustrent cette dynamique réactive. Leur objectif était de briser les réseaux d'influence traditionnels (familles aristocratiques, clientèles locales et solidarités claniques) qui assuraient le contrôle d'une minorité sur la cité. Aristote (1930, p. 23) souligne que Clisthène « répartit tous les Athéniens

en dix tribus au lieu de quatre, parce qu'il voulait les fondre afin de faire participer plus de gens aux droits civiques ». Cette réorganisation en dèmes et en tribus dépasse l'inclusion abstraite : elle constitue une décision institutionnelle destinée à neutraliser les monopoles du pouvoir. Dès son origine, l'isonomie athénienne repose moins sur une confiance axiologique dans le peuple que sur une méfiance structurelle à l'égard de toute domination installée.

Cette genèse conflictuelle explique pourquoi la démocratie fut d'emblée théorisée comme un régime à risque. Pour ses détracteurs, elle se réduit au gouvernement de la *plethos* (la masse) par elle-même, caractérisé par l'incompétence et l'absence de régulation. Platon (1966, 564a-565b) formalise cette critique en postulant une causalité directe entre l'anarchie démocratique et l'avènement despotique : « une liberté extrême étant suivie, je pense, d'une extrême et cruelle servitude ». Ce soupçon traverse l'histoire d'Athènes et se matérialise lors des ruptures oligarchiques de 411 et de 404 avec J.-C. Ces crises factieuses (*stasis*) rappellent que la démocratie n'est jamais un état naturel de la cité, mais une construction précaire. Lorsque les institutions échouent à canaliser les antagonismes et que la délibération vire à l'affrontement des factions, la recherche d'un ordre lisible conduit à privilégier l'autorité concentrée d'un petit nombre ou d'un seul homme.

C'est dans cette perspective qu'il convient d'analyser la critique platonicienne, souvent réduite à tort à un simple mépris de classe. Chez Platon, l'objection porte sur les dynamiques endogènes du régime lorsqu'il est dépourvu de limites constitutionnelles. Il postule que la démocratie tend consubstantiellement à produire un excès de liberté : « l'excès de liberté doit aboutir à un excès de servitude, et dans l'individu et dans l'État » (Platon, 1966, 564a).

L'analyse platonicienne cible la mutation du débat public lorsque la liberté s'affranchit de toute mesure. La délibération n'y recherche plus la justice substantielle, mais l'assentiment immédiat de la foule. La rationalité politique (*logos*) s'efface au profit de l'opinion (*doxa*) et de la rhétorique sophistique. Platon (1966, 562a-563a) observe qu'une cité « altérée de liberté » en vient à suspecter toute forme d'autorité légitime, taxant ses gouvernants d'oligarques dès qu'ils tentent de modérer les pulsions populaires. La vulnérabilité interne du régime réside ainsi dans la porosité du débat public à la flatterie et à la manipulation démagogique.

Dans *La République*, cette critique se systématisait. La liberté démocratique, détachée de la rationalité, dégénère en licence. L'exigence d'autonomie s'effondre devant la revendication du droit individuel à la satisfaction des désirs, érodant la hiérarchie normative nécessaire à la cohésion de la *polis*. Ce pluralisme radical produit une paralysie décisionnelle. Les discours séducteurs supplantent les arguments rigoureux, et la compétence technique s'efface devant l'art de plaire. C'est ce qui ressort du dialogue entre Socrate et Adimante : « Je ne sais pas trop, répondit-il. Eh bien ! mon ami, repris-je, c'est ce gouvernement si bon et si juvénile qui donne naissance à la tyrannie, du moins à ce que je pense » (Platon, 1966, 563a-564a).

Pour Platon, l'indiscipline collective consacre l'échec de la démocratie. Dès lors que le *logos* déserte l'espace public, l'instabilité induite appelle une solution autoritaire correctrice. Le tyran n'apparaît pas comme un ennemi extérieur à la démocratie, mais comme son produit dialectique : il s'impose comme le restaurateur de l'ordre face au désordre de la pluralité non maîtrisée. Cette analyse pose une question centrale à la théorie politique : comment préserver la liberté sans dissoudre les conditions de l'action collective ?

L'expérience athénienne impose donc une conclusion prudente. Privée d'institutions capables d'ordonner le conflit, la démocratie demeure vulnérable. Les crises de 411 et 404 av. J.-C. ne sont pas des accidents contingents, mais les manifestations d'une fragilité structurelle : lorsque le pouvoir cesse d'être impersonnel et prévisible, le régime génère les conditions de sa propre suspension.

Ce constat innervait la tradition politique ultérieure. La réserve historique envers la démocratie ne traduit pas un rejet de la liberté, mais une inquiétude face au risque de sa régression personnaliste. À Athènes, l'enjeu ne résidait pas dans la vertu intrinsèque du peuple, mais dans la capacité d'un régime pluraliste à conjurer la concentration du pouvoir. C'est précisément cette problématique que la modernité politique tentera de résoudre en reformulant le projet démocratique : non plus comme l'expression directe de la souveraineté populaire, mais comme un ensemble de règles procédurales visant à limiter le pouvoir pour le rendre moins dangereux.

2. La méfiance moderne : liberté, représentation et discipline institutionnelle – de Montesquieu à Madison

La modernité politique hérite de l'inquiétude athénienne sans en reprendre les solutions. Elle reconnaît le principe de la liberté politique mais renonce à l'idée d'une démocratie sans filtre institutionnel. La question n'est plus de savoir si le peuple doit gouverner mais comment organiser le pouvoir de manière à préserver à la fois liberté et modération. Dans cet espace de tension entre méfiance et ambition, se construisent les architectures institutionnelles modernes : elles ne magnifient pas la volonté populaire, elles la canalisent.

Chez Montesquieu, cette méfiance est clairement assumée. La liberté politique n'y désigne pas la participation directe de chacun aux décisions, mais la sécurité contre l'arbitraire. Or cette sécurité ne peut reposer ni sur la vertu supposée des gouvernants, ni sur la sagesse du peuple. Elle exige des règles, des limites et une organisation du pouvoir empêchant toute concentration. Les lois impersonnelles et la séparation des pouvoirs ne sont pas des ornements constitutionnels, mais des dispositifs de retenue. Montesquieu (2013, p. 293) affirme que, « pour éviter les dérives à la démocratie, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». La liberté survit seulement si elle est institutionnellement encadrée, si le pouvoir est fragmenté, ralenti et contraint de se justifier. La modernité ne sauve donc pas la liberté par la vertu, mais par la procédure.

Cette intuition se retrouve chez les Pères fondateurs américains. Dans *Le Fédéraliste*, Madison (1957, p. 71) exprime sa méfiance à l'égard de la démocratie directe : « La démocratie pure [...] ne comporte aucun remède contre les maux des factions. Dans tous les cas, ou presque, la majorité aura des passions et des intérêts communs [...] et rien ne pourra alors réprimer son désir de sacrifier le parti le plus faible ou un individu sans défense ». Le problème central n'est pas l'existence des factions — inévitables dans toute société libre — mais leur capacité à capturer le pouvoir. La solution est institutionnelle : multiplier les filtres, étendre la sphère politique, complexifier la décision. La république représentative n'affaiblit pas la démocratie ; elle la transforme pour la rendre moins dangereuse. Elle accepte le pluralisme des intérêts, mais refuse leur traduction immédiate en pouvoir.

La réflexion de Hannah Arendt sur le pouvoir et la violence s'inscrit justement dans cette perspective. Dans *Sur la violence*, elle distingue le pouvoir, fondé sur l'agir collectif et la reconnaissance mutuelle, de la violence, qui surgit lorsque cette capacité fait défaut (H. Arendt, 1972a, p. 144, p. 151-152). Là où le pouvoir est incarné dans un homme, un parti ou une mission providentielle, la violence devient structurellement nécessaire, même si elle peut être latente. À l'inverse, un régime fondé sur des règles impersonnelles et la rotation du pouvoir accepte le conflit sans le transformer en affrontement existentiel.

La démocratie n'est pas le régime du pouvoir le plus pur ni le plus vertueux ; elle est celui qui permet au pouvoir de se maintenir sans recours permanent à la violence. Elle autorise l'opposition, l'alternance et même l'erreur sans que l'ordre politique ne s'effondre. Lorsqu'elle échoue, elle ne se transforme pas immédiatement en tyrannie, mais crée d'abord un vide où la violence peut redevenir un instrument politique parmi d'autres. De Montesquieu à Madison, une intuition constante émerge : la liberté ne peut durer que si le pouvoir cesse d'être attaché à des personnes, à leurs vertus supposées ou à leurs intentions proclamées. Le pouvoir doit être rendu impersonnel. Comme l'écrit Madison (1788, p. 349), « L'ambition doit être faite pour contrer l'ambition. L'intérêt de l'homme doit être lié aux droits constitutionnels de la place qu'il occupe ».

Les institutions n'ont pas pour mission de produire l'harmonie ou la perfection morale. Elles visent à empêcher que les conflits se règlent par la force et à rendre possible le désaccord sans effondrement. Ce choix, moins spectaculaire que l'appel à la vertu ou au chef providentiel, est aussi moins dangereux. Pourtant, certains discours contemporains l'ignorent. En opposant une démocratie « risquée » à une autocratie « efficace », ils cherchent la stabilité dans l'incarnation du pouvoir, reniant la leçon fondamentale de la modernité politique : la capacité de vivre durablement le conflit sans basculer dans la violence.

Ainsi, de Montesquieu à Madison, la modernité politique propose un changement radical de perspective. La démocratie n'est plus évaluée à l'aune de la vertu populaire ou de la perfection morale des gouvernants, mais comme un ensemble de dispositifs institutionnels visant à dépersonnaliser le pouvoir. La liberté n'est durable que si le pouvoir est fragmenté, médiatisé et soumis à des mécanismes de retenue. Cette approche fonde la sécurité politique non sur l'excellence des hommes,

mais sur la régulation institutionnelle de leurs ambitions et sur la capacité du régime à canaliser les passions sans s'effondrer.

3. Le faux contraste : démocratie risquée et autocratie rassurante

L'opposition entre démocratie « risquée » et autocratie « rassurante » structure encore de nombreux débats contemporains. La perception dominante veut que la démocratie soit lente, conflictuelle et incertaine tandis que l'autocratie promet rapidité, ordre et efficacité. Cette image séduisante repose toutefois sur une confusion fondamentale : elle confond visibilité du risque et disparition réelle du danger.

La démocratie expose le conflit. Elle met en scène les désaccords, les institutionnalise et rend les décisions réversibles. Cette visibilité donne l'impression d'instabilité. L'autocratie, à l'inverse, centralise le pouvoir, réduit l'opposition au silence et donne l'illusion d'une continuité rassurante. Mais cette clarté est trompeuse : l'autocratie ne supprime pas le risque, elle le concentre. Là où la démocratie accepte l'incertitude comme une donnée normale de la vie politique, l'autocratie cherche à l'éliminer. Comme le souligne Claude Lefort (1986, p. 27), « le pouvoir dans la démocratie ne peut exister qu'en quête de sa légitimité [...] Le conflit est alors institutionnalisé, car le lieu du pouvoir devient “un lieu vide” qui ne peut être ni incorporé ni approprié par des individus ou des groupes particuliers ». Dans un régime autoritaire, cette suppression de l'incertitude dépend de la concentration du pouvoir dans un individu ou un petit groupe présenté comme garant de l'ordre et de la stabilité.

Cette centralisation a un coût. Le risque ne disparaît pas, il se déplace et se concentre. Les erreurs, abus ou crises engagent l'ensemble du régime. On peut distinguer deux types de risque politique : le premier, immédiat et visible, correspond à la contestation, à l'erreur collective ou à des décisions imparfaites – c'est le risque démocratie, assumé et gérable. Le second, différé et accumulé, naît de la personnalisation du pouvoir, de l'absence d'alternance et de la fermeture des issues institutionnelles – c'est le risque autocratique, moins spectaculaire à court terme mais potentiellement dévastateur à long terme. Levitsky et Ziblatt (2019, p. 14) soulignent cette dynamique : « les démocraties ne meurent plus comme naguère, avec des coups d'État et des tanks dans la rue. Les

gouvernements autoritaires s'installent désormais au pouvoir à la suite d'élections régulières ».

L'histoire politique confirme cette logique. Les régimes autoritaires semblent stables tant que le centre du pouvoir reste intact. Mais cette stabilité est conditionnelle : elle dépend de la santé, de la longévité ou de la capacité de contrôle de ceux qui gouvernent. Faute de règles impersonnelles et de procédures de succession, la transition devient une épreuve de force. Ce mécanisme n'est pas accidentel ; il est structurel. En identifiant le pouvoir à une personne, une mission historique ou une providence nationale, l'autocratie rend la continuité politique indissociable de la continuité biologique ou politique de celui qui gouverne. La disparition du dirigeant n'est plus un événement ordinaire ; elle devient une crise existentielle pour le régime. Comme l'écrit H. Arendt (1972b, p. 307), « dans le régime totalitaire, la dépendance directe à l'égard du chef rend l'ensemble du corps politique tributaire de sa volonté unique et de sa vision, car aucun mécanisme indépendant ne subsiste pour assurer la continuité politique en son absence ». Le risque différé se manifeste alors sous une forme concentrée et souvent violente.

La figure du philosophe-roi chez Platon permet surtout de mesurer l'écart entre l'idéal et la réalité. Le philosophe gouverne par la connaissance, non par la contrainte. Mais Platon admet l'irréalisabilité de cet idéal : les régimes autocratiques réels sont dirigés par des hommes porteurs d'intérêts et exposés à la peur de perdre le pouvoir ; leur autorité repose sur la loyauté forcée et le contrôle, non sur la connaissance du Bien Platon (1966, 473a-474a). L'autocratie ne supprime pas la politique, elle la déplace dans l'ombre, transformant l'opposition en menace existentielle et la contestation en dissidence. Arendt éclaire cette logique : la violence devient nécessaire lorsque le pouvoir n'est plus soutenu par l'agir collectif et la reconnaissance mutuelle : « le règne de la pure violence s'instaure quand le pouvoir commence à se perdre » (H. Arendt, 1972a, p. 157). Dans un régime autoritaire, la stabilité apparente repose sur l'usage latent ou explicite de la force, et la succession du pouvoir reste toujours problématique.

À l'inverse, la démocratie accepte une forme d'instabilité contrôlée. Elle ne promet ni continuité parfaite ni harmonie sociale, mais la possibilité de remplacer les gouvernants sans remettre en cause l'existence même du régime. La succession devient une procédure et non

une épreuve de force. Le faux contraste entre démocratie « risquée » et autocratie « rassurante » résulte d'une erreur d'échelle temporelle : l'autocratie semble stable à court terme, mais accumule des risques concentrés ; la démocratie expose le risque quotidiennement, mais empêche son accumulation catastrophique.

Cette perspective permet de comprendre pourquoi de nombreux régimes autoritaires, présentés comme remparts contre le chaos, finissent par produire des transitions violentes ou des périodes prolongées d'incertitude. La stabilité autocratique est fragile et dépend de facteurs personnels, tandis que la démocratie structure l'incertitude comme condition de continuité politique. Elle n'apparaît plus comme un pari romantique sur la vertu des citoyens, mais comme une stratégie politique visant à désamorcer le risque plutôt qu'à le nier, acceptant le coût d'une incertitude permanente pour éviter celui, bien plus élevé, de la crise finale.

Ainsi, la démocratie transforme le conflit en instrument de régulation plutôt qu'en menace existentielle. Elle rend possible l'opposition, l'alternance et l'erreur sans effondrement. En concentrant le pouvoir et en réduisant la visibilité du risque, l'autocratie reporte la menace et la rend plus dangereuse à long terme. Le choix n'est pas entre un régime « sûr » et un régime « risqué », mais entre un régime qui dépersonnalise le pouvoir et un régime qui l'incarne dans un homme, un groupe ou une mission, avec toutes les conséquences que cette personnalisation implique.

4. Le véritable risque historique : personnalisation du pouvoir et crise de la succession

À travers l'histoire, le principal danger politique ne réside pas d'abord dans l'erreur collective ou l'instabilité des règles, mais dans la personnalisation durable du pouvoir. Les régimes qui confondent le pouvoir avec un individu, une lignée ou une mission providentielle ne suppriment pas les conflits : ils en suspendent l'expression, jusqu'au moment où ils deviennent impossibles à contenir. La crise qui en découle n'est pas accidentelle ; elle résulte d'un système incapable de gérer sa propre finitude.

L'expérience romaine permet d'éclairer ce mécanisme avec une grande netteté. La République romaine s'est construite dans la peur

constante du retour de la monarchie. Pour conjurer ce risque, elle a mis en place une architecture institutionnelle complexe : contrepoids multiples, magistratures collégiales, limitation stricte des mandats, rotation régulière des charges. Il ne s'agissait pas de parier sur la vertu des gouvernants, mais de rendre structurellement difficile toute appropriation durable du pouvoir.

La stabilité républicaine ne reposait donc pas sur une confiance morale, mais sur une méfiance lucide à l'égard de toute incarnation prolongée de l'autorité. La République reposait ainsi moins sur une confiance morale que sur une méfiance lucide à l'égard de toute incarnation du pouvoir. Pourtant, ce dispositif finit par se gripper. À mesure que les conflits sociaux et politiques s'intensifient, les institutions républicaines peinent à les absorber. Des procédures conçues pour gérer des rivalités ordinaires se révèlent impuissantes face à des antagonismes plus profonds. La personnalisation du pouvoir émerge alors comme solution pratique : César n'est pas d'abord un tyran idéologique, mais celui qui promet de restaurer l'ordre là où la République semble à bout de souffle. La transition vers l'Empire n'est pas brutale, mais graduelle, convertissant un problème institutionnel en solution personnelle : « dans une extrême liberté, s'engendre un tyran, et le plus dur comme le plus injuste esclavage » (Cicéron, 1921, p. 277). Ce moment est décisif. En acceptant l'exception, la République romaine reconnaît implicitement son incapacité à gérer le conflit par des moyens impersonnels. L'ordre est restauré, mais au prix d'un déplacement radical du risque : la stabilité dépend désormais de la continuité du prince.

Ce mécanisme se retrouve dans de nombreux régimes ultérieurs. Un pouvoir personnalisé produit une stabilité conditionnelle, dépendant de la longévité, du charisme ou de la capacité de contrôle du dirigeant. Max Weber (1995, p. 1121) souligne que « l'existence d'une autorité purement charismatique dépend de la personne du leader et non de structures institutionnelles stables ». Tant que ces conditions sont réunies, le régime paraît solide ; Mais cette solidité est trompeuse. Elle repose sur un déni structurel de la question de la succession. Le pouvoir devient irremplaçable, et toute transition potentielle est vécue comme une menace existentielle.

Dans les États postcoloniaux, ce schéma se répète. L'autocratie se présente comme réponse à l'instabilité héritée de la décolonisation : fragmentation sociale, faiblesse institutionnelle, urgence du

développement. Pour garantir l'unité et l'efficacité, le pouvoir se concentre, l'alternance est repoussée et l'opposition marginalisée. Cette apparente stabilité repose sur une dépendance structurelle à l'égard d'un homme ou d'un cercle restreint. Lorsque ce pouvoir s'affaiblit ou disparaît, la tension politique devient dramatique. Comme le note V. Foucher (2009, p. 132), « dans l'Afrique postcoloniale de l'indépendance jusqu'aux années 1990, [...] la succession n'allait jamais de soi – au sein des régimes de parti unique qui ont progressivement pris le pouvoir dans la quasi-totalité des pays africains au cours des années 1960 et 1970, elle ne pouvait guère s'opérer que par le coup d'État ». Faute de règles impersonnelles, la transition devient une lutte pour la survie politique et le risque, longtemps différé, se manifeste sous une forme concentrée.

Il importe de souligner ce point avec force : ce n'est pas l'absence de démocratie qui produit la violence, mais l'impossibilité d'en sortir. Les régimes personnalisés ne meurent pas naturellement ; ils se délitent, se crispent ou explosent. La stabilité qu'ils revendiquent est une stabilité sans issue, qui transforme la succession en épreuve de force et place la population sous une anxiété politique permanente.

La leçon historique est ici d'une grande sobriété. Aucun régime n'est éternel. La question décisive n'est donc pas de savoir comment prolonger indéfiniment un pouvoir, mais comment organiser sa fin sans violence. Or, c'est précisément cette question que les régimes personnalisés refusent de penser. En identifiant le pouvoir à une personne, ils rendent toute transition suspecte, toute alternance illégitime, toute contestation dangereuse. À l'inverse, les régimes fondés sur des règles impersonnelles acceptent la finitude du pouvoir. Ils reconnaissent que gouverner, c'est aussi préparer la possibilité de ne plus gouverner. Cette reconnaissance n'est pas morale ; elle est institutionnelle. Elle transforme la succession en procédure ordinaire, plutôt qu'en moment de vérité dramatique.

Ainsi comprise, la démocratie apparaît moins comme un régime de la participation que comme un régime de la remplaçabilité. Elle ne promet pas l'absence de conflit, mais elle refuse que le conflit se concentre dans un moment unique et explosif. En cela, elle constitue l'une des rares réponses politiques connues au problème récurrent de la violence de la succession.

5. La démocratie comme dépersonnalisation du pouvoir : Règles, alternance et remplaçabilité politique

À ce stade de l'analyse, un déplacement conceptuel s'impose. Juger la démocratie par la seule compétence du peuple fait passer à côté de son apport essentiel. Elle ne répond pas d'abord à la sagesse collective, mais à un problème plus ancien et plus dangereux : l'indispensabilité du pouvoir. Elle vise à empêcher qu'un régime dépende durablement d'un individu, d'un groupe ou d'une mission supposée salvatrice. Comme le note C. Lefort (1986, p. 28), « le lieu du pouvoir devient un lieu vide [...] il est interdit aux gouvernants de s'approprier, de s'incorporer le pouvoir ». La démocratie n'est pas le gouvernement des plus sages, mais celui qui refuse l'appropriation durable du pouvoir.

Elle fonctionne comme une véritable technologie de dépersonnalisation. Le pouvoir doit survivre à ceux qui l'exercent : gouverner démocratiquement consiste à agir de telle sorte que la disparition des gouvernants ne compromette pas la continuité du régime. Le pouvoir n'est plus une possession permanente, mais une fonction temporaire et contestable. Lefort précise la radicalité de cette désincorporation : le lieu du pouvoir est « vide, inoccupable – tel qu'aucun individu ni aucun groupe ne peut lui être consubstantiel », faisant des dirigeants de simples « locataires momentanés appelés à remettre en jeu périodiquement leurs mandats selon des procédures strictes » (C. Lefort, 1986, p. 28). La démocratie ne garantit pas une infailibilité morale, mais une sécurité structurelle : la défaite ou la disparition des leaders ne menace jamais la survie du tout.

C'est pourquoi les dispositifs centraux de la démocratie moderne (limitation des mandats, élections régulières, séparation des pouvoirs, règles impersonnelles) ne sont pas des ornements normatifs, mais des mécanismes de sécurité politique. Ils ne visent pas à garantir la vertu, mais à rendre l'erreur supportable. Là où le pouvoir est personnalisable, l'erreur devient fatale ; là où il est dépersonnalisé, elle est réversible.

Ce choix structurel explique la lenteur, la conflictualité et la pluralité des voix : ce ne sont pas des défauts, mais les effets d'une politique de prévention où l'on accepte une instabilité ordinaire pour éviter une instabilité extraordinaire. C'est ici que se déploie la philosophie du conflit de Chantal Mouffe (2016) : dans un régime démocratique, les conflits sont constitutifs du politique. L'illusion des régimes autoritaires

est de croire à une unité factice en étouffant la dissension. La démocratie, à l'inverse, sublime l'antagonisme destructeur (où l'autre est un ennemi à exterminer) en un agonisme régulé (où l'autre est un adversaire légitime) (Mouffe, 2016, p. 108). Le conflit n'est plus une menace d'anéantissement mutuel qui met en jeu la survie du régime lors de chaque crise, mais une confrontation balisée par des règles du jeu partagées.

L'alternance cristallise cette logique. Loin d'être un échec, elle est la condition normale du fonctionnement politique. Elle ne signifie pas que les politiques menées étaient mauvaises ni que les dirigeants sortants étaient illégitimes, mais simplement que le pouvoir n'est pas une propriété : il circule, se transmet et se perd. Cette circulation constitue l'un des principaux dispositifs de prévention de la violence.

Hannah Arendt précise le sens de cette dépersonnalisation en insistant sur le fait que le pouvoir existe seulement tant qu'il est soutenu par l'agir concerté : « le pouvoir correspond à une aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle ; il appartient à un groupe et continue de lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé » (H. Arendt, 1972a, p. 153). Lorsque qu'un pouvoir ne peut être transmis sans violence, il cesse d'être du pouvoir pour devenir de la pure domination.

La démocratie rend le pouvoir transmissible, ce qui permet de maintenir l'ordre sans recourir à la force brute. Les règles impersonnelles, les procédures électorales et la reconnaissance de l'opposition permettent au désaccord de se déployer sans se muer en menace existentielle. La perte du pouvoir devient une modalité normale de la vie publique. Paul Ricoeur (1990, p. 300) observe ainsi que « la démocratie n'est pas un régime politique sans conflits, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et négociables selon les règles d'arbitrage connues ». L'autorité démocratique repose sur la prévisibilité, non sur la peur : on obéit à la règle parce qu'elle est reconnue, y compris lorsqu'elle conduit à une alternance défavorable.

Ce qui rend la démocratie pénible au quotidien (contestation, lenteur, pluralité) est précisément ce qui la rend moins dangereuse à long terme. En refusant de sacraliser le pouvoir, elle désamorce la tentation de l'homme providentiel. Elle promet non l'harmonie, mais la possibilité de vivre politiquement après la défaite, après l'erreur ou la perte du pouvoir.

Cette conception minimaliste est souvent jugée décevante, car elle ne flatte ni l'orgueil national ni l'aspiration au salut. Pourtant, elle repose sur une leçon durement acquise : les régimes les plus dangereux sont ceux qui prétendent incarner définitivement la volonté collective. Karl Popper (1979, p. 8) résume cette lucidité : « Je n'ignore rien des difficultés et des dangers inhérents à la démocratie, mais je n'en pense pas moins qu'elle est notre seul espoir ». La démocratie n'est pas exaltante ; elle est profondément humaine, car elle rend le pouvoir moins coûteux lorsqu'il doit changer de mains.

Elle transforme la fragilité en ressource institutionnelle. Là où les régimes personnalisés cherchent la force dans l'unité incarnée, la démocratie cherche la sécurité dans la divisibilité, la rotation et la prévisibilité. Gouverner démocratiquement, c'est accepter l'incertitude quotidienne pour éviter la violence extrême de la succession. C'est cette conception, discrète mais robuste, qui constitue le véritable avantage de la démocratie sur ses alternatives autoritaires.

Conclusion : Le pari démocratique : non point la vertu mais la limite

La question initiale (la démocratie est-elle un idéal accessible ou un « beau risque » ?) mérite d'être reformulée. Elle ne porte pas sur le courage politique ou la sagesse populaire, mais sur une interrogation plus austère : quel régime limite le pouvoir sans transformer cette limitation en source de violence ?

L'histoire montre que la démocratie n'a jamais été perçue comme naturellement rassurante. De l'Athènes classique aux théories modernes de la représentation, elle apparaît fragile, exposée au conflit, et à l'erreur. Mais cette fragilité est trompeuse : elle résulte d'un choix institutionnel délibéré : rendre le pouvoir visible, contestable et remplaçable.

Le véritable risque politique n'est pas l'incertitude démocratique, mais la personnalisation durable du pouvoir. Lorsque la stabilité d'un régime dépend d'un individu, d'un parti ou d'une mission providentielle, la succession se transforme en épreuve de force. Le conflit n'est pas supprimé ; il est suspendu jusqu'au moment où il devient incontrôlable. L'histoire romaine et de nombreux États contemporains en témoignent.

La démocratie, envisagée institutionnellement plutôt que moralement, propose une réponse sobre. Elle ne parie ni sur la vertu des

gouvernants ni sur la sagesse du peuple : elle parie sur la primauté des règles, sur la rotation du pouvoir et sur la possibilité d'erreurs sans effondrement du régime. Elle constitue moins un idéal exaltant qu'un mécanisme de prévention.

Cette perspective dissipe l'illusion d'un contraste entre démocratie risquée et autocratie rassurante. L'autocratie ne supprime pas le danger ; elle le concentre et le diffère. Sa stabilité dépend de la longévité ou de la capacité de contrôle du pouvoir incarné. La démocratie, au contraire, accepte l'instabilité ordinaire pour prévenir l'instabilité catastrophique et encadre les divergences pour éviter les manifestations explosives du dissentiment.

Ainsi, la démocratie n'est pas un pari romantique sur la vertu civique ; elle est une stratégie visant à réduire le coût humain de la succession du pouvoir. Elle n'élimine ni le conflit ni l'erreur, mais elle refuse qu'ils prennent la forme de la violence. Ce n'est pas le régime le plus rassurant à court terme, mais il demeure à long terme, le moins dangereux.

L'alternative réelle n'oppose jamais démocratie risquée et autocratie sûre, mais un régime qui accepte ses limites à un régime qui prétend les abolir en s'incarnant dans un homme ou une mission. Le pari démocratique consiste à gouverner en sachant que nul n'est indispensable, et que le pouvoir doit pouvoir être remplacé sans que la société ne se déchire.

Cette lecture éclairer aussi les débats contemporains en Afrique. Face à des États fragilisés par l'héritage colonial, la faiblesse institutionnelle, l'autocratie a souvent été présentée comme pragmatique, promettant ordre, développement et unité. Mais elle repose sur une hypothèse fragile : qu'un pouvoir puisse s'exercer durablement sans se personnaliser. L'expérience montre le contraire : là où le pouvoir s'incarne, il tend à devenir indispensable, puis irremplaçable.

C'est ici que se révèlent la portée sociale et l'utilité pratique de cette étude, notamment pour éclairer les débats contemporains en Afrique. Face à ces États fragilisés par l'héritage colonial et la faiblesse institutionnelle, l'autocratie a souvent été présentée comme un choix pragmatique, promettant ordre, développement et unité. Mais elle repose sur une hypothèse fragile : qu'un pouvoir puisse s'exercer durablement sans se personnaliser. L'expérience montre le contraire : là où le pouvoir s'incarne, il tend à devenir indispensable, puis irremplaçable.

Dès lors, ce travail offre un cadre d'analyse rigoureux et directement applicable : il permet d'évaluer la vulnérabilité réelle d'un système politique non pas à l'aune de ses mouvements de contestation populaire, mais à celle de l'inefficacité ou du blocage de ses mécanismes de transition. Sur le plan social, cette perspective remplit une fonction régulatrice de l'espace public : elle réhabilite la conflictualité institutionnalisée, la délibération prolongée et le pluralisme non comme des indices de défaillance, mais comme les conditions structurelles de la stabilité politique. Elle rappelle ainsi aux différents acteurs sociaux qu'une défaite électorale ne constitue pas une exclusion définitive, mais une alternance transitoire.

Le pari démocratique n'est donc pas une imitation naïve ni une confiance excessive dans la vertu civique, mais la construction patiente de règles impersonnelles capables de discipliner le pouvoir sans l'abolir. Pour les sociétés africaines, le choix crucial n'est pas entre ordre autoritaire et désordre démocratique, mais entre gouverner par des institutions robustes qui survivent aux hommes et accepter que la finitude du pouvoir devienne une épreuve de force. La démocratie y apparaît comme le seul cadre permettant de transformer la fragilité du pouvoir en ressource institutionnelle plutôt qu'en menace existentielle.

Références bibliographiques

ARENDT Hannah, 1972a. *Du mensonge à la violence*, Calmann-Lévy, Paris

ARENDT Hannah, 1972b. *Les origines du totalitarisme*, Seuil, Paris

ARISTOTE, 1930. *Constitution d'Athènes*, Les Belles Lettres, Paris

ARISTOTE, 1971. *Politique*, Les Belles Lettres, Paris

CICÉRON, 1921. *De la République*, livre I, in *Œuvres complètes*, Les Belles Lettres, Paris

FOUCHER Vincent, 2009. « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel », in : *Pouvoirs* 2009/2 n° 129, p. 127-137, Seuil, Paris

HOBBS Thomas, 2000. *Léviathan*, chap. XXVI, Gallimard, Paris

LEFORT Claude, 1986. *Essais sur le politique : XIXe - XXe siècle*, Seuil, Paris

LEVITSKY Steven et Ziblatt Daniel, 2019. *La mort des démocraties*, Calmann-Lévy, Paris

MADISON, James, 1788, « The Federalist », In: *The Federalist: A Collection of Essays, Written in Favour of the New Constitution, As Agreed upon by the Federal Convention, September 17, 1787*, A. HAMILTON, J. **MADISON et J. JAY**, p. 347-353, J. and A. McLean, New York

MADISON, James, 1988. *Le Fédéraliste*, n° 10, GF Flammarion, Paris

MONTESQUIEU, 2013. *De l'esprit des lois*, GF Flammarion, Paris

MOUFFE Chantal, 2016. *Le paradoxe démocratique : Pour un pluralisme agonistique*, Beaux-Arts de Paris Éditions, Paris

PLATON, 1966. *La République*, GF Flammarion, Paris

POLYBE, 1977. *Histoires*, Les Belles Lettres, Paris

POPPER Karl, 1979. *Société ouverte et ses ennemis*, t. 1, Seuil, Paris

RICŒUR Paul, 1990. *Soi-même comme un autre*, Seuil, Paris

WEBER Max, 1995. *Économie et société : L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Pocket, Paris